

## Conseil Municipal du 6 octobre 2016

1- Le P.V. de la séance du 13 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Point sur les travaux

◦ Epicerie

Les travaux de l'épicerie ont débuté le 30 août 2016.

Rendez-vous sera pris avec le syndicat de la Diège afin de chiffrer la dépose du candélabre sis à côté de l'épicerie et la pose d'une lampe sur le pignon.

Le Conseil Départemental de la Corrèze a attribué une subvention de 20 000 €.

◦ Voirie 2016

Les préparations sont terminées pour le chantier à Fontenille, Lamirande et vers la stabulation VERMILLARD. Le décaissement est réalisé au stade ; l'enrobé sera étendu à la zone devant les tribunes.

Information est donnée que le Conseil Départemental a attribué une subvention de 1 625 € - pour l'accessibilité – et que la Fédération Française de Football a versé une subvention de 17 400 € pour le club house.

Les travaux devraient être terminés pour le 24 octobre 2016.

◦ Voirie 2017

La commission s'est réunie le lundi 3 octobre 2016 pour établir le chiffrage du programme :

- la deuxième partie du bourg, en traverse (trottoirs) et les voies du fond du Bourg,
- la route de Durfort qui part de Lestrade (VC n°28),
- la 2<sup>ème</sup> route de Claniac (VC n°5).

Une réflexion doit être menée au sujet de l'aménagement de la place de l'Eglise et de l'accès à l'école.

◦ Plan d'Aménagement du Bourg (PAB)

Présentation est faite du programme du PAB qui va du centre de secours vers la rue du stade des Bruyères (jusqu'à sortie de l'agglomération). Le dossier de demande de financements sera déposé en mars 2017 pour une consultation des entreprises début 2018. Suite au passage d'une caméra, les réseaux EU (eaux usées) doivent être refaits entièrement.

◦ Parking du Saut Sali

Les travaux pour l'accès au parking du Saut Sali doivent être réalisés d'ici le 17 juillet 2017, date butoir de la subvention.

◦ Accessibilité des bâtiments

En 2017, sera également réalisée l'accessibilité de la mairie et de l'agence postale. Une subvention DETR a été attribuée pour un montant de 8 083,54 € et une subvention a été sollicitée auprès du Conseil Départemental à hauteur de 25 % du projet.

◦ Réparation de l'épareuse

Il est indiqué que l'épareuse doit subir de grosses réparations. Elle a été achetée en 2009 et compte environ 3 500 heures. Différents devis ont été sollicités. Les travaux ont été confiés à la SAS CHATTE CONCEPT pour un montant de 556.80 € et un vérin, pour 700 € environ, a été commandé à la SARL MONEDIERES.

◦ Requalification du centre touristique du Pont Aubert

L'étude pour la requalification du centre touristique du Pont Aubert est actuellement réalisée par le cabinet Evolution Tourisme. Une réunion aura lieu le lundi 10 octobre 2016 avec le comité de suivi de la DSP pour le rendu de la première phase de l'étude.

La deuxième phase va débiter et sera rendue fin octobre 2016. Pour cela, le cabinet Evolution Tourisme travaillera en collaboration de Mr MAS, de Corrèze Ingénierie.

◦ Pump Park

Il est rappelé les objectifs du Pump Park, à la Sogne. L'EPLEFPA de Haute Corrèze (lycée agricole de Neuvic) participera aux travaux d'aménagement de cet espace avec l'entreprise retenue.

Un dossier de demande de subvention va être déposé.

◦ Cabinet médical

Après présentation, le conseil municipal valide le projet d'aménagement du cabinet médical dans la maison des services. Des devis ont été sollicités auprès des entreprises ALBESSARD et BELLANGER.

Une rencontre est prévue avec le Dr BOURDONCLE pour valider le projet.

### 3- Attribution du diagnostic assainissement

Trois entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence. Le CPIE a analysé les offres.

La commission d'appel d'offres a retenu la candidature de SOCAMA qui réalisera le diagnostic et la cartographie du réseau assainissement.

Les financements seront sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et auprès du Conseil Départemental.

### 4- Piscine de Spontour

Des devis ont été sollicités pour changer le liner de la piscine de Spontour ; ce dernier étant vieillissant.

### 5- Délégation de signature pour un acte notarié (pour la passerelle himalayenne)

Rappel est fait que le conseil municipal avait approuvé le transfert d'une parcelle de 4 m<sup>2</sup> de la Section de Soursac vers la Commune de Soursac.

Il convient désormais d'entériner cette décision par acte notarié. Le maire représentant les deux parties, une délégation de signature est accordée à Mme Joëlle VERBIGUIE, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour représenter la commune et signer l'acte notarié devant notaire.

### 6- Don à la commune

Mr Warren VIGGARS souhaite donner sa grange et la parcelle attenante à la commune. Il s'agit des parcelles cadastrées sous les numéros H246 et H247 à Brésanges.

Le conseil municipal souhaite plus d'informations avant de délibérer.

### 7- Biens vacants sans maître

Un certain nombre de parcelles semble être sans maître. Le conseil municipal décide de recenser les parcelles concernées et de lancer une procédure de biens vacants sans maître afin que la commune devienne propriétaire de ces parcelles.

### 8- Convention de mise à disposition de locaux à des associations

Le conseil municipal valide la signature d'une convention de mise à disposition de locaux à la Société de Chasse (Local de la Sogne), à l'Espérance Sportive Soursacoise (Club House) et au Foyer Rural (Salle des Fêtes du Bourg).

### 9- Destination des coupes de bois au titre de l'année 2017

**A/** Le conseil municipal :

- confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2017 des coupes prévues à l'aménagement et désignées ci-après :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt Sectionale de la Diavette	1A	3,97 ha	irrégulier	Vente

- confirme l'inscription à l'état d'assiette en 2017 des coupes, *bien que non prévues comme telles dans le document d'aménagement*, mais à opérer cette année pour des raisons sylvicoles et désignées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
Forêt sectionale du Mons	6 partie	0,20 ha	Coupe d'emprise	Vente

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

**B/** Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une coupe d'emprise préalable à la création de place de dépôt de bois et de retournement pour les grumiers en parcelle n°6 de la forêt sectionale du Mons, pour un volume de 28 m<sup>3</sup> (inscrite à l'état d'assiette 2016), va être faite.

Le conseil municipal approuve la vente de la coupe et désigne l'Office National des Forêts comme mandataire.

### 10- Recrutement d'un agent non titulaire

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'un contrat d'apprentissage avait été conclu avec Mr Aubin MATIJASEVIC. Celui-ci a terminé son cursus scolaire et obtenu son diplôme.

Pour les besoins du service, et dans l'attente de connaître les modalités de transfert de plusieurs compétences à la nouvelle communauté de communes, il propose le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel à temps complet pour une période de 12 mois, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 inclus.

Le conseil municipal approuve ce recrutement et autorise Mr le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

#### 11- Décisions modificatives

##### - Budget principal

Les opérations d'ordre du budget primitif 2016 de la commune comportent un déséquilibre ; le conseil municipal valide les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement : art. 6135	+ 5 500.00 €
Recettes de fonctionnement : art. 722 (chap. 042)	+ 5 500.00 €

##### - Budget annexe service de l'eau

Les opérations d'ordre du budget primitif 2016 du service des eaux comportent un déséquilibre ; le conseil municipal valide les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement : art. 6061	+ 2 000.00 €
Dépenses de fonctionnement : art. 701249	+ 2 000.00 €
Recettes de fonctionnement : art. 722 (chap. 042)	+ 4 000.00 €

#### 12- Demande d'achat d'un mobil home

Mr le Maire rappelle que la commune a acheté le mobil-home de Mr Francisco MUNOZ, installé au camping de Spontour. Par courrier du 18 août 2016, Mme Yvonne DUMUR fait savoir qu'elle serait intéressée pour acheter ce mobil-home dans l'état où il se trouve.

Le Conseil Municipal valide la vente à Mme Yvonne DUMUR au prix de 1 000 € en précisant que tous les réseaux seront déconnectés.

#### 13- Adhésion au Pays d'Art et d'Histoire

Mr le Maire indique au conseil municipal qu'il serait opportun d'incorporer le Pays d'Art et d'Histoire des Hautes Terres Corrésiennes et Ventadour. Présentation est faite du Pays d'Art et d'Histoire. La cotisation est payée par la communauté de communes.

Le conseil municipal valide l'adhésion.

#### 14- Participation de la commune à SCULPTURAMA 2017

La 5<sup>ème</sup> édition du symposium SCULPTURAMA aura lieu du 20 au 25 juillet 2017. Le thème sera MUSIQUE !  
Le conseil municipal donne un accord de principe pour la participation de la commune à la 5<sup>ème</sup> édition.

#### 15- Prise en charge des frais de cantine scolaire

La commune de Neuvic a modifié le tarif de la cantine en le passant de 3.22 € à 3.90 €.

Mr le Maire rappelle que la commune prend en charge 1.02 € par repas pour les élèves de CM1 et CM2. Les familles paient 2.20 € soit le même prix que pour les enfants scolarisés à Soursac.

Après délibération (10 voix pour, 1 voix contre), il est décidé de prendre en charge les repas des élèves de CM1 et CM2 pour une refacturation aux familles au prix unitaire de 2.20 € et une prise en charge d'1.70 €.

Cette prise en charge n'est effective que pour les enfants ayant suivi leur cycle complet à l'école de Soursac. Il en est de même pour les élèves scolarisés en CM1 ou CM2 et dont la famille demeure à Soursac suite à leur installation récente sur la commune.

#### 16- Atelier équilibre

Un atelier équilibre va être proposé à la population. Une séance de présentation aura lieu en décembre 2016 et les ateliers débuteront en début d'année 2017.

En ce qui concerne l'instance de coordination de l'autonomie, le conseil municipal va devoir délibérer sur le choix du secteur – Egletons ou Neuvic. Mmes LAPEYRE, CAUX et GOUT doivent étudier les services proposés par chaque instance.

#### 17- Questions diverses

◦ Un devis va être demandé au restaurant du Soursacois pour le repas des aînés qui aura lieu le 18 décembre 2016.

En ce qui concerne les colis de Noël, proposition est retenue d'acheter auprès des commerçants.

◦ Information est donnée qu'en accord avec la communauté de communes, la garderie accueille dorénavant les enfants à partir de 7 heures. Cette heure supplémentaire est à la charge de la commune. Elle sera à la charge de l'intercommunalité dans le cas où trois enfants sont accueillis régulièrement.

Mr CHAULET estime que la mise en place des nouveaux horaires de la garderie intervient trop tard.

◦ Le Noël des enfants aura lieu le vendredi 16 décembre 2016.

Après délibération (10 voix pour, 1 voix contre), il est décidé d'offrir un cadeau à tous les enfants du cycle primaire de la commune et à ceux scolarisés à l'école de Soursac.

- Le logement du Presbytère de Soursac a été loué à Mme Sandra GRATADOUR et Mr Quentin REIS BARBOSA.
- Le logement n°1 des écoles a été loué à Mr Julien RAYNAL.
- Il y a un problème de dépôts récurrents autour des containers. L'installation de caméras ou de toute autre solution va être étudiée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 0 h 20.